

panorapresse.ouest-france.fr

Jumelage. Un échange à Kehl entre les collèges

2-3 minutes

Un échange à Kehl entre les collèges

La ville de [Verneuil d'Avre et d'Iton](#) est jumelée depuis 1982 avec la ville allemande de Trebur. Mme Bethencourt, enseignante de français langue étrangère du collège allemand de Trebur, et M. Masi, enseignant d'allemand au collège Maurice de Vlaminck ont organisé un échange scolaire en tiers-lieu à Kehl entre le collège Maurice de Vlaminck de Verneuil et la Mittelpunktschule de Trebur.

16 élèves français de 3e et de 4e, ainsi que deux accompagnateurs, M. Masi et Mme Foucault, enseignante de mathématiques, ont pris part au voyage. La majorité des participants étaient des élèves germanistes, mais il y avait également des élèves étudiant l'espagnol. Il y avait également 16 élèves allemands de 3e et de seconde apprenant le français, ainsi que deux accompagnateurs, M. Engler et Mme Becker, enseignants de français, avec la collaboration de M. Bethencourt, qui, cette fois-ci, n'a pas pu accompagner le groupe.

Le voyage a permis aux élèves français de se familiariser avec la langue allemande, de découvrir la culture allemande et également de créer des liens personnels qui pourront éventuellement aller au-delà de l'échange. Lors de cet échange, les élèves ont notamment participé des rallyes à la découverte de Kehl et de [Strasbourg](#), des visites du Musée des Beaux-Arts et du Musée d'Art moderne et contemporain, ainsi que des séances quotidiennes d'animation linguistique et de travaux de groupe. Ils ont également visité le Parlement européen et ont eu la chance d'assister à une séance plénière.

Malgré l'inflation et l'augmentation des prix de voyages scolaires, le trajet en train et le séjour en auberge de jeunesse ont permis de garder un prix à la portée des familles. L'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse) finance l'échange en prenant en charge une partie des dépenses pour trajet, hébergement et dépenses liées aux activités culturelles. Cela permet de baisser considérablement le montant demandé aux familles.

